



PREFETE D'EURE ET LOIR

Direction régionale des
entreprises, de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Région Centre-Val
de Loire
Unité
Départementale
D'Eure et Loir

RECEPISSE DE DECLARATION
D'UN ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE
N°SAP/843647843

et formulée conformément à l'article L 7232-1-1 du code du travail

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services,

Vu les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral de la Préfète d'Eure et Loir en date du 13 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Centre-Val de Loire,

Vu l'arrêté du 15 mars 2017 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Monsieur le directeur de l'unité départementale de la Direction d'Eure et Loir,

La Préfète d'Eure et Loir, Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite, et par délégation, le Directeur du Travail responsable de l'Unité Départementale d'Eure et Loir de la Direction Centre-Val de Loire,

C O N S T A T E :

Qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée le 3 décembre 2018 auprès de l'Unité Départementale d'Eure et Loir de la Direction Centre-Val de Loire par :
Le micro-entrepreneur Madame Lucie DEBELLEMANIERE dont le siège social est situé :

1 route de Crécy
28500 VERNOUILLET

Siret : 84364784300013



Caroline PERRAULT

La Directrice Adjointe,

Pour la Préfecte et par délégation du directeur régional
 du travail et de la concurrence, de la consommation,
 des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
 du travail et de l'emploi Centre-Val de Loire,
 PL/Le Directeur de l'Unité Départementale d'Eure et Loir,

Fait à Chartres, le 14 décembre 2018

d'Eure et Loir.

Le présent reçepisse sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture

- exercice des activités autres que celles déclarées dans la déclaration.

2 et des dispositions de l'article L. 241-10 du code de la sécurité sociale.
 2 etant détaillé dans l'article au titre de l'annexe à la fin du premier
 semestre de l'année en cours), perd le bénéfice des dispositions de l'article L. 7233-
 7232-21 (états trimestriels d'activité, tableau statistique annuel et bilan quatriatique
 en demeure par le préfet resté sans effet, les obligations définies à l'article R.
 4°, 5° et 6° de l'article R. 7232-19 ou qui me concernent, de façon répétée, après mise
 - cessé de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux
 - exercices des activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercée à titre exclusif :

La présente déclaration pourra être retirée si l'organisme agréé :

Toute modification concernant la structure (transfert de siège social, ouverture d'une
 nouvelle implantation...) ou les activités exercées déclarées devra, sous peine de
 retrait de déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'Unité
 territoriale d'Eure et Loir de la Dirrecte Centre.

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercée à titre exclusif,
 l'article L 241-10 du code de la sécurité sociale.

- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans en dehors de leur domicile
 - Garde d'enfants de plus de 3 ans à domicile (à l'exclusion des enfants handicapés)

Les activités déclarées sont les suivantes :

Madame Lucie DEBELLEMANIERE exerce son activité selon le mode prestataire.

Ce reçepisse n'est pas limité dans le temps.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent
 reçepisse de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom
 de Madame Lucie DEBELLEMANIERE.